

LIVRET
D'ACCUEIL



BIENVENUE À LA CLINIQUE MÉDIPÔLE GARONNE



Vous avez choisi d'être hospitalisé à la Clinique MÉDIPÔLE GARONNE.

La Direction, l'équipe médicale, le personnel de la clinique s'efforceront de tout mettre en œuvre pour vous apporter des soins individualisés, des services personnalisés de qualité, afin de rendre votre séjour le plus satisfaisant possible.

Ce livret d'accueil est destiné à faciliter votre séjour à la clinique. Il contient les renseignements qui vous seront utiles pour une bonne connaissance du fonctionnement de notre établissement.

Les équipes qui vous soignent évaluent régulièrement leurs pratiques pour améliorer votre prise en charge : la méthode du patient traceur a été retenue. Vous pourrez être sollicité pour participer à cette évaluation et nous vous remercions pour votre contribution.

Notre démarche d'amélioration de la qualité s'appuie sur l'évaluation de votre satisfaction et de vos attentes.

Nous vous invitons à répondre au questionnaire de satisfaction de votre séjour. Vos suggestions nous aideront à améliorer la qualité de nos prestations.

La clinique a initié un programme architectural d'extension pour améliorer son offre de soins : parcours ambulatoire, bloc opératoire, accueil patients, stationnement...

Nous vous souhaitons un bon séjour et un prompt rétablissement.

V. LACOMBE
Président

J.M. NABIAS
Directeur



SOMMAIRE

Présentation de la clinique

4



Le parcours du patient

8



Frais d'hospitalisation

11



L'IR²S

Institut de rééducation et de réathtlétisation
du sportif

12



Conditions de séjour
Règlement intérieur

14



Informations générales

18



PRÉSENTATION DE LA CLINIQUE



Nos valeurs communes et partagées :

- › Qualité / Proximité
- › Expertise
- › Efficience
- › Esprit d'équipe
- › Innovation

Les spécialités

Notre fonctionnement repose sur le développement de la Chirurgie Orthopédique et Traumatologique, en particulier dans le domaine de la prise en charge du sportif.

Un plateau de consultations regroupe sur un même site tous les acteurs de la prise en charge du sportif :

- › Des chirurgiens orthopédistes
- › Des anesthésistes
- › Des médecins rééducateurs
- › Des médecins du Sport
- › Des cardiologues du Sport
- › Des angiologues
- › Des pneumologues
- › Des rhumatologues
- › Des radiologues spécialisés en imagerie du sport et en thérapeutique adaptée
- › Des ophtalmologues
- › Une diététicienne
- › Un préparateur sportif
- › Des kinésithérapeutes
- › Une psychologue
- › Des podologues

Nous sommes aussi une clinique Médico-Chirurgicale de pointe, proposant les spécialités suivantes :

- 】 Chirurgie Maxillo-Faciale
- 】 Chirurgie Plastique, Réparatrice, Esthétique
- 】 Chirurgie Ophtalmologique
- 】 Chirurgie ORL
- 】 Chirurgie Orthopédique des membres supérieurs, inférieurs et du rachis
- 】 Chirurgie de la Main
- 】 Chirurgie Pédiatrique
- 】 Chirurgie Stomatologique et implantologie dentaire
- 】 Chirurgie vasculaire
- 】 Cardiologie
- 】 Pneumologie
- 】 Gastro-entérologie
- 】 Anesthésie Réanimation
- 】 Angiologie
- 】 Polysomnographie

Un annuaire des praticiens est disponible en fin de ce livret. Pour connaître leurs disponibilités, adressez-vous à leurs secrétariats.

La Clinique Médipôle Garonne, c'est aussi :

- 】 Un Centre de compétence des fentes labio-palatines. www.fente-palatine.com
- 】 Un Centre d'exploration du sommeil
- 】 Une organisation de prise en charge spécifique «Programme ORAC»
(Optimisation de la Réhabilitation Après Chirurgie)

La Clinique Médipôle Garonne adhère à différents réseaux :

- 】 Réseau pédiatrique
- 】 Réseau de télémédecine
- 】 Réseau de cancérologie
- 】 Réseau GRACE (réhabilitation rapide après chirurgie)



Le plateau technique

La clinique Médipôle Garonne dispose d'un plateau technique de pointe comprenant :

- 】 15 salles de bloc opératoire permettant, pour certaines, la Chirurgie assistée par ordinateur avec un système de communication autorisant la retransmission et le dialogue en direct entre le bloc opératoire et la salle de conférence.
- 】 Un réseau intranet reliant les différents services d'hospitalisation, la consultation, le bloc opératoire, l'imagerie médicale et les laboratoires.
- 】 Un auditorium destiné à la formation, à l'enseignement post-universitaire et à l'organisation de congrès.

Un service d'imagerie comprenant :

- 】 Un scanner
- 】 Deux IRM
- 】 Un EOS
- 】 Trois salles de radiologie conventionnelle avec 3 tables télécommandées
- 】 Deux salles d'échographie
- 】 Une salle de mammographie
- 】 Une salle de panoramique dentaire dont télécrane
- 】 Une Ostéodensitométrie (imagerie de la femme - ostéoporose, mesure de la masse corporelle des sportifs)

Un laboratoire d'analyses médicales

- 】 Le laboratoire est accrédité COFRAC

Nos équipes

Sont à votre service au sein de l'établissement :

- 】 L'équipe de Direction
- 】 L'équipe du bureau qualité et gestion des risques
- 】 Le personnel administratif, qui vous accueillera et vous aidera dans vos diverses formalités
- 】 Une équipe médicale disponible 24h sur 24, tous les jours de l'année
- 】 Une équipe soignante composée d'infirmiers, d'aides-soignants, d'agents hôteliers et de brancardiers qui seront à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre hospitalisation. Vous pourrez facilement identifier leur fonction à l'aide de leur badge et de la couleur de leur tenue (IDE : Violet, ASQ : Rose, ASH : Jaune).
- 】 Une équipe de soins de support comprenant, un psychologue, une diététicienne, une infirmière Ressource Douleur, une infirmière hygiéniste
- 】 Le personnel de la pharmacie et de la stérilisation
- 】 Le personnel de restauration et de bio-nettoyage propre à la structure
- 】 Le personnel des services techniques et de maintenance

Indépendamment de la clinique :

- 】 Les secrétaires médicales
- 】 Le personnel de Radiologie
- 】 Le personnel de Laboratoire
- 】 Les kinésithérapeutes libéraux
- 】 Les médecins du sport

Radiologie

Echographie

EOS RX Basses

IRM - Scanner

Ostéodensitométrie

Laboratoire

Pharmacie

de

de

PARCOURS DU PATIENT



Votre admission a été planifiée au cours de la consultation que vous avez eue avec un médecin spécialiste exerçant à la clinique Médipôle Garonne. Celui-ci vous aura remis un Passeport d'Hospitalisation qui vous permettra d'organiser au mieux votre parcours.

Deux types de séjour sont possibles :

- ▶ En ambulatoire (hospitalisation de moins d'une journée : vous entrez et ressortez le même jour).
- ▶ En hospitalisation complète (vous passez au moins une nuit à la clinique).

Votre pré-admission

C'est une étape très importante car elle permet de préparer administrativement votre séjour. Vous devez la réaliser au plus tôt et avant la consultation avec l'anesthésiste, sauf urgences. Pour cela, présentez-vous à l'accueil de la clinique muni de :

- ▶ Votre carte d'identité, carte de séjour ou passeport pour un adulte, le livret de famille pour un enfant (cf. identitovigilance p.20)
- ▶ Votre carte d'assuré social (ou, à défaut, l'attestation papier de la carte sécurité sociale), sinon les 3 derniers bulletins de salaire ou la carte européenne d'assurance maladie
- ▶ Votre carte d'affiliation à une mutuelle
- ▶ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

S'il y a lieu :

- ▶ La prise en charge de l'Aide Médicale
- ▶ Le formulaire de couverture sociale pour les ressortissants de pays qui ont passé une convention avec la France

Vous pouvez aussi réaliser votre pré-admission en ligne sur le site internet www.medipole.com (onglet parcours/préadmission)

Votre consultation d'anesthésie

Rapidement, après votre consultation avec le chirurgien, vous devez prendre rendez-vous avec l'anesthésiste.

Lors du rendez-vous, pensez à amener :

- ▶ L'ordonnance des médicaments en cours
- ▶ La carte de groupe sanguin (si vous en avez une)
- ▶ Les derniers résultats biologiques (datant de moins d'un mois)
- ▶ Les comptes-rendus de spécialistes (si vous en avez)
- ▶ Si une modification de votre état de santé survient après cette consultation, vous devez prévenir la clinique, en appelant soit le secrétariat de votre chirurgien, soit celui de l'anesthésiste.

Votre arrivée et votre séjour

Vous devez apporter :

- 】 Tous les clichés radiologiques, ordonnances et/ou résultats d'examen de laboratoire ou autre ayant un rapport avec votre hospitalisation, le carnet de santé
- 】 Les médicaments que vous prenez de façon régulière ou ponctuellement, obligatoirement dans leur emballage d'origine
- 】 L'ordonnance de votre traitement habituel

Si vous bénéficiez du 100%, amenez vos ordonnances et les étiquettes.

Si vous êtes en hospitalisation complète, vos objets personnels : nécessaire de toilette, serviette de toilette, serviette de table, robe de chambre, chemise de nuit ou pyjama, chaussons ...

Si vous êtes porteur de prothèses dentaires ou auditives : signalez-le au personnel soignant qui pourra vous proposer un contenant adapté pour ranger vos prothèses et vous conseiller sur les précautions simples à prendre pour ne pas les égarer.

Votre séjour en ambulatoire

Aujourd'hui, l'évolution des techniques opératoires et les progrès de l'anesthésie permettent de réaliser beaucoup d'interventions chirurgicales sur une journée, sans passer de nuit à la clinique.

La clinique Médipôle Garonne en fait une spécialité. Un grand nombre de nos interventions se pratique en ambulatoire, tout en maintenant les gages de qualité et de sécurité.

Le jour de votre sortie

La date de votre sortie est programmée par le médecin spécialiste qui vous a suivi pendant votre hospitalisation.

Avant de sortir, il est indispensable de :

- 】 Voir l'infirmière du service afin qu'elle vous remette les résultats d'analyses biologiques, les clichés radiologiques, vos médicaments si vous les avez apportés...
- 】 Passer au secrétariat du praticien, pour récupérer les ordonnances, courriers de sortie, bon de transport en ambulance, ...
- 】 Se présenter au bureau des sorties pour finaliser les formalités, retirer votre bulletin d'hospitalisation et déposer le questionnaire de satisfaction de votre hospitalisation.

Votre retour à domicile ou transfert en SSR

La sortie, sur conseil du chirurgien, se fera soit vers le domicile, soit vers un établissement de Soins de Suites et de Réadaptation (SSR), convalescence ou rééducation.

Pour un retour à domicile :

Vous devez vous mettre en contact avec les professionnels de santé libéraux (infirmiers, kinésithérapeutes) de votre secteur. Si vous n'en connaissez pas, adressez-vous à votre médecin traitant qui pourra vous conseiller.

Dans certaines conditions, vous pouvez bénéficier de PRADO (PRogramme d'Aide au retour à DOMicile) de la CPAM. C'est la secrétaire de votre chirurgien qui vous donnera les informations.

Dans ce cas-là, une conseillère de l'Assurance Maladie prendra contact avec vous.

Pour un transfert en SSR. :

Afin de faciliter vos démarches, la Clinique Médipôle Garonne met à votre disposition un service de suivi de transfert en SSR, et vous propose de vous accompagner dans le choix d'une structure adaptée. Cette assistance se limite à la recherche d'un centre et ne peut en aucun cas vous garantir la disponibilité de place ou de chambre individuelle dans l'établissement de votre choix. La secrétaire du chirurgien vous remettra un formulaire spécifique à compléter et à adresser :

Soit par courrier postal à l'adresse ci-dessous :

Clinique Médipôle Garonne
Service de régulation des SSR
45 rue de Gironis, CS 13624 - 31036 Toulouse Cedex 1

Soit par mail, après l'avoir complété et scanné, à l'adresse :

regulation2@medipole.com

Vous pouvez aussi compléter le formulaire sur le site internet de la clinique, www.medipole.com (onglet Rééducation/Préinscriptions).

Transport en ambulance

Le transport en ambulance est prescrit par votre chirurgien et peut être pris en charge selon certaines conditions. Au-delà de 150 km, le transport est soumis à entente préalable. Renseignez-vous auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie ou de votre mutuelle. Une fois cette prise en charge validée, le libre choix de l'ambulancier vous est laissé pour tous vos déplacements.

La clinique Médipôle Garonne ne dispose pas d'un service d'urgence, mais elle peut prendre en charge les urgences adressées.



FRAIS D'HOSPITALISATION



Forfait PAS (Participation Assuré)

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le forfait PAS devra être acquitté. En sont exonérés les patients dont l'hospitalisation est imputable à un accident de travail ou à une maladie professionnelle, les bénéficiaires de l'article 115 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Les frais d'hospitalisation

La réforme du financement des établissements hospitaliers publics et privés ou Tarification A l'Activité (T2A) en vigueur depuis le 1er Mars 2005 induit la forfaitisation des prestations au travers des Groupes Homogènes de Séjour (GHS).

Pour les personnes ne bénéficiant pas d'une couverture sociale, il vous sera demandé lors du départ le règlement des sommes dues (séjour et honoraires) au titre de l'hospitalisation. Les ressortissants étrangers non assurés sociaux devront présenter le formulaire adapté à leur situation.

Forfait journalier

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le forfait journalier devra être acquitté. En sont exonérés les patients dont l'hospitalisation est imputable à un accident de travail ou à une maladie professionnelle, les bénéficiaires de l'article 115 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Chambre individuelle

Compte tenu de l'activité chirurgicale de l'établissement, il se peut que le rythme des sorties ou des urgences ne nous permette pas, dès votre arrivée, de vous attribuer une chambre individuelle. Si tel était le cas, nous vous demanderions de nous en excuser, satisfaction vous sera donnée le plus rapidement possible.

Les tarifs en vigueur sont annexés à ce livret. Le supplément financier peut être pris en charge en totalité ou partiellement par votre mutuelle. Dans le second cas, il vous sera demandé d'acquitter le supplément.

Lit accompagnant

» Hospitalisation en chambre particulière :

La mise à disposition d'un lit accompagnant est possible en contrepartie de la facturation d'un supplément. L'accompagnant doit être majeur.

» Hospitalisation en chambre à deux lits :

Pour des raisons de confidentialité, de respect de l'intimité et de sécurité, la mise à disposition d'un lit accompagnant n'est pas possible en cas d'hospitalisation de patient adulte.

A titre exceptionnel, pour les enfants âgés de moins de 15 ans, la mise à disposition d'un lit accompagnant pour un parent est autorisée, sous certaines conditions, dans les chambres doubles.

L'IR²S

INSTITUT DE RÉÉDUCATION ET DE RÉATHLETISATION DU SPORTIF



L'IR²S a pour vocation la prise en charge du sportif blessé (mais aussi de toutes personnes ayant des contraintes physiques importantes dans le cadre professionnel).

Après avoir bénéficié d'une intervention chirurgicale dans le cadre du traitement d'une pathologie sportive ou traumatique (ligamentoplastie du genou, chirurgie stabilisatrice de l'épaule...), une prise en charge rééducative en centre spécialisé peut s'avérer indispensable. Nous pouvons répondre à cette demande.

L'IR²S possède un plateau technique de pointe :

- 】 Balnéothérapie
- 】 Isocinétisme
- 】 Rééducation posturale
- 】 Analyse du mouvement et du geste sportif

Au sein de l'IR²S, une équipe diversifiée, spécialisée, est à votre service :

- 】 Des médecins spécialistes en médecine physique et réadaptation-médecine du sport
- 】 Des masseurs-kinésithérapeutes spécialisés dans la prise en charge des sportifs
- 】 Des enseignants d'activité physique adaptée (réentraînement à l'effort, réathlétisation)
- 】 Une diététicienne formée en nutrition du sportif

Une psychologue vous aidera à gérer les difficultés et les douleurs liées à votre blessure ou à l'arrêt de la pratique sportive.

Mais l'IR²S, c'est aussi un centre de réathlétisation.

Au terme de la rééducation, nous proposons au sportif de haut niveau de se préparer physiquement et mentalement aux exigences et à la spécificité de son sport. C'est une étape capitale dans la prévention des récurrences et pour assurer un retour au terrain dans les meilleures conditions de performance et de confiance en soi.



Enfin, l'IR²S bénéficie de la proximité d'une équipe multidisciplinaire spécialisée dans le suivi médico-sportif.

Un accompagnement jusqu'à votre reprise sportive et au-delà pourra être initié avec :

- › Epreuve d'effort
- › Bilan des fonctions musculaires
- › Préparation mentale
- › Bilan et suivi nutritionnel par une diététicienne
- › Bilan podologique et posturologique par une podologue



CONDITIONS DE SÉJOUR

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Horaires d'accueil

La clinique vous accueille de 7H00 à 20H30.

Le portail d'accès est ouvert de 6h30 à 21h30. En dehors de ces horaires et en cas d'urgence, vous devez utiliser l'interphone à l'entrée du parking (près du portail), ou téléphoner au 05 62 13 28 28.

Service restauration

Les repas sont servis à 7h30 pour le petit-déjeuner, 12h00 pour le déjeuner et 18h30 pour le dîner.

Un seul accompagnant peut prendre le repas auprès de vous en chambre.

Il lui suffit de se procurer un ticket repas à l'accueil : le matin avant 10h00 et l'après-midi avant 16h30.

La cafétéria de la clinique est ouverte aux accompagnants du lundi au vendredi à partir de 12h45.

Une diététicienne peut intervenir sur indication médicale pour équilibrer vos repas selon votre régime. Elle peut aussi vous donner des conseils diététiques à poursuivre après votre hospitalisation.

Les visites

Pour une bonne organisation des soins, les visites sont conseillées de 11h00 à 20h30. En dehors de ces horaires, une autorisation de la Direction des Services de Soins sera nécessaire.

Les visites peuvent être acceptées le matin si votre état de santé ne nécessite aucun soin particulier.

Nous vous remercions de bien vouloir limiter le nombre de visiteurs afin de préserver votre repos.

Les visiteurs et accompagnants sont priés de sortir de votre chambre au moment des soins ou de l'entretien de votre chambre.

A chaque étage se trouvent des salles d'attente à leur disposition.

Il est recommandé de respecter le silence pour favoriser le repos et le confort des patients.

Accueil des familles

Pour les membres de la famille n'habitant pas la région toulousaine, il existe des structures hôtelières proches de la clinique. Vous pouvez demander les renseignements à l'accueil.

Il est interdit :

De fumer dans l'établissement par Décret Ministériel n°2006-1386 du 15 novembre 2006.

D'amener des fleurs ou des animaux dans l'établissement, pour des raisons d'hygiène.

D'apporter de la nourriture extérieure et des boissons alcoolisées (hors biscuits secs, confiseries et boissons non alcoolisées).

Consignes en cas d'incendie

Les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité doivent être respectées dans l'établissement.

Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans les lieux communs.

En toute situation, il est important de rester calme et de suivre les consignes du personnel formé à ce type d'incident.

Autres services

Courrier : il est distribué dans les chambres en début d'après-midi. Vous pouvez confier votre courrier à expédier à l'accueil avant 15h.

Télévision : Chaque chambre est dotée d'un téléviseur LCD équipé des chaînes conventionnelles et des accès à National Géographique, Canal +, Canal + Sport, Canal + Cinéma, Disney Chanel, Sport +, ... Si vous souhaitez bénéficier de ce service, il vous sera demandé le paiement du nombre de jours souhaités au moment de votre entrée. Merci de modérer le son afin de ne pas gêner les autres patients.

Sécurité

La clinique dispose d'un plan de sécurité qui peut être activé en cas de danger ou de menace. Les consignes prodiguées devront être suivies.

Téléphone

Un numéro d'appel personnel d'accès direct vous est attribué à votre arrivée. La facturation de vos communications téléphoniques est établie informatiquement. Elle vous est communiquée en détail lors de votre départ. Pour appeler la clinique de l'extérieur, composez le : 05 62 13 28 28

Internet

Accès Wifi gratuit à la demande.

Objets de valeur

Un coffre individuel est à votre disposition dans votre chambre : vous devez y déposer vos effets de valeur. La Direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Tous vos biens strictement personnels (lunettes, lentilles de contact, appareils dentaires, bijoux, ...) restent sous votre garde et votre responsabilité. Nous vous conseillons de n'apporter ni objets de valeur, ni sommes d'argent importantes.

Espace Détente

Situé au rez-de-chaussée, avec sa terrasse extérieure : Snack, presse locale (La Dépêche, Midi Olympique), produits de première nécessité.

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h en continu.

Distributeurs

Sandwichs, gâteaux, friandises sont à votre disposition au Rez-de-chaussée. Boissons chaudes et fraîches sont également présentes au rez-de-chaussée et à l'étage dans le service Ambulatoire.

Parking

Des places de parking, des bornes de rechargement pour véhicules électriques, ainsi que des places réservées aux personnes handicapées sont à votre disposition. Merci de respecter ces emplacements et le sens de circulation.

Maintenance

Si, durant votre séjour, vous constatez une anomalie ou une panne dans le fonctionnement des éléments de votre chambre, prévenez le personnel soignant qui fera intervenir le service de maintenance.





Pour les enfants

Une salle de jeux est à leur disposition, à l'étage du service de Pédiatrie. Elle comporte des jeux, des livres et un téléviseur permettant d'offrir aux enfants un moment de détente adapté à leur âge.

Liberté de culte

Pendant votre séjour dans la clinique, vous pouvez recevoir la visite d'un représentant du culte de votre choix.

Personne ne maîtrisant pas la langue française

Si vous éprouvez des difficultés de compréhension, une liste du personnel maîtrisant les langues étrangères est à votre disposition dans les services. Adressez-vous au personnel soignant ou au responsable de service.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou malvoyantes

La clinique Médipôle Garonne répond aux dispositions réglementaires concernant l'accessibilité de l'établissement pour les personnes à mobilité réduite ou malvoyantes. Le personnel se met à disposition en cas de besoin. Une signalétique en braille figure sur tous les accès aux chambres et aux services.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



La démarche Qualité

Qualité et Sécurité des soins :

« Soigner mieux tout en diminuant au maximum les risques liés aux soins »

L'établissement est engagé dans une démarche continue d'amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins dans le cadre, notamment, de la procédure de Certification des établissements de santé. Le rapport de certification de la clinique est disponible sur le site de la Haute Autorité de Santé et sur le site internet de la clinique : <http://www.medipole.com>.

Les performances en matière de Qualité sont également mesurées par le biais d'indicateurs qui sont accessibles sur le site internet de la clinique. Les indicateurs Qualité permettent d'identifier en toute transparence les efforts menés par l'établissement pour garantir la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients.

Ce sont des indicateurs communs à tous les établissements de santé. Ils répondent aux objectifs prioritaires de Santé Publique et d'organisation des soins.

Pour votre sécurité, un dispositif de déclaration et de traitement des événements indésirables permet de centraliser toute anomalie liée à votre prise en charge. Nous analysons régulièrement ces événements afin qu'ils ne se reproduisent pas.

« Votre avis nous intéresse »

Dans un objectif d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, un questionnaire de satisfaction vous sera remis lors de votre séjour. Votre participation est essentielle et son remplissage permet d'améliorer la prise en charge.

Environnement et développement durable :

« Parce que soigner n'est pas suffisant »

L'évolution et la dégradation de l'environnement ont des effets sur la santé humaine de plus en plus marqués. L'interdépendance entre qualité environnementale et santé publique fait ainsi apparaître de nouveaux risques et de nouveaux enjeux pour les acteurs de la santé.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement (convention portant engagements mutuels avec les fédérations hospitalières), et soutenue par une réelle volonté de la Direction, une démarche

Développement Durable est engagée. La clinique est adhérente au C2DS (Comité pour le Développement Durable en Santé), association contribuant à la promotion du développement durable en santé. Un groupe de travail et un plan d'actions dédiés au développement durable permettent la mise en place d'actions visant à réduire nos impacts sur l'environnement.

Les instances de la clinique

CDU : Commission des Usagers

La CDU a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de l'accueil des personnes malades et de la prise en charge. En cas de problèmes non résolus, vous pouvez adresser une lettre au Directeur de la clinique afin de saisir la Commission des Usagers. La liste et les coordonnées des représentants des usagers de l'établissement sont disponibles sur les panneaux d'affichage de la clinique ou en fin de ce livret. Une permanence est assurée le mardi de 14h30 à 15h30. Les représentants des usagers assurent également une permanence tous les 3^{èmes} mercredi du mois de 11h00 à 13h00 dans le hall d'accueil. En annexe, vous trouverez les articles R1112-91 à R1112-94 du code de la Santé Publique relatifs aux plaintes et aux réclamations.

CLIN : Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales

Le CLIN est chargé de la lutte contre les infections nosocomiales. Il est composé de plusieurs catégories de professionnels dont des représentants des professions médicales et paramédicales. Il définit la politique de lutte contre les Infections Nosocomiales et élabore un programme d'actions de maîtrise du risque infectieux.

Ce programme prend en compte les priorités nationales, régionales et les spécificités de l'établissement. Ces actions sont de plusieurs types :

- 】 Les surveillances des infections nosocomiales, coordonnées par des réseaux nationaux et interrégionaux
- 】 La prévention des infections nosocomiales
- 】 Evaluation des pratiques
- 】 Des formations en hygiène concernant l'ensemble des professionnels

Chaque année, le CLIN élabore un rapport d'activités adressé directement au Ministère. Le Ministère élabore le tableau de bord des Infections Nosocomiales de l'établissement à partir de ce rapport d'activités (ICALIN, ICSHA, ICATB, ICALISO, ICABMR). Vous pourrez le trouver sur les panneaux d'affichage de la clinique, sur notre site internet ou en fin de ce livret.

CLUD : Comité de Lutte contre la Douleur

Votre confort est une priorité. Le CLUD est chargé de la prise en charge de la douleur dans notre établissement. Il veille à la création et à la bonne utilisation de protocoles et de techniques pour limiter les douleurs, et à la formation continue du personnel à ce sujet. Il est composé de professionnels médicaux et paramédicaux.

Le Comité d'Ethique et de Bienveillance

Ce comité traite de sujets tels que le respect des libertés de la personne hospitalisée, de la promotion de la bienveillance, du respect de l'intimité, des atteintes psychologiques, ...

La Cellule d'Identitovigilance

L'objectif est de s'assurer de la bonne identité du patient tout au long de sa prise en charge.

Pourquoi votre pièce d'identité est indispensable ?

La sécurité de vos soins est une de nos préoccupations principales, votre pièce d'identité pourra vous être demandée à chaque étape de votre parcours jusqu'à votre admission. Par la suite, une vérification orale de votre identité sera réalisée régulièrement pendant votre séjour. Pendant votre hospitalisation, il vous sera demandé de porter un bracelet d'identification.

CLAN : Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition

Le CLAN (Comité de Liaison Alimentation Nutrition) a pour vocation d'améliorer la prise en charge nutritionnelle des patients et la qualité de l'ensemble de la prestation alimentaire en coordonnant les actions des professionnels. Il est composé de professionnels de l'établissement.

Les droits et les devoirs

Le dossier médical

A l'issue de votre hospitalisation, votre dossier médical est conservé par l'établissement selon les dispositions prévues par la loi du 04 Mars 2002 et du décret du 29 Avril 2002. Selon l'article L1110-4 du Code de la Santé Publique modifié par la loi N°2002-203 du 04 Mars 2002, le patient a librement accès aux informations contenues dans son dossier ou par l'intermédiaire d'un praticien qu'il aura désigné.

Vous pouvez adresser votre demande au Directeur de la clinique, avec une photocopie de la carte d'identité (un formulaire est à votre disposition sur le site internet > Votre parcours santé > Droits et Devoirs).

En cas de demande du dossier médical, nous nous engageons à vous transmettre la photocopie des pièces du dossier dans les 8 jours, ou dans les 2 mois si le dossier date de plus de 5 ans. Ces copies vous seront facturées. Si vous êtes suivis dans un établissement partenaire de CLINAVENIR et afin d'améliorer votre prise en charge, votre dossier pourra être partagé avec cet établissement. Vous pouvez, sur demande, vous opposer à cette démarche.

CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

La clinique Médipôle Garonne dispose d'un système informatique destiné à gérer le fichier de ses patients et à réaliser des statistiques, dans le strict respect du secret médical.

Les informations recueillies lors de votre consultation ou de votre hospitalisation, en application de l'arrêté du 22 juillet 1996 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale visées à l'article L 710-6 du code de la Santé Publique, feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique.

Cela permettra, entre professionnels de santé participant à la prise en charge, l'échange sécurisé des données de santé nécessaire à la continuité des soins ou à la détermination de la meilleure prise en charge sanitaire possible. Votre dossier pourra être partagé avec nos établissements partenaires de CLINAVENIR, afin d'améliorer votre prise en charge.

Conformément à la déontologie médicale et aux dispositions de la loi informatique et liberté, tout patient peut exercer ses droits d'accès et de rectification auprès du médecin responsable de l'information médicale. Tout médecin désigné par vous peut également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical. Articles 26-27-34 de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, modifié

en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La clinique est partenaire et contribue au DMP national (Dossier Médical Partagé).

Consentement éclairé

Pour tout acte médical, nous sollicitons votre accord. Au préalable, les médecins vous expliqueront les bénéfices et les risques de l'acte envisagé.

Aucun acte médical ne peut être pratiqué sans votre consentement, sauf si vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté. Dans ce cas, la personne de confiance deviendrait l'interlocuteur du médecin.

Information sur le dommage associé aux soins

Si une personne est victime ou s'estime victime d'un dommage imputable à une activité de prévention ou de soin, elle doit être informée par le professionnel, l'établissement de santé, les services de santé ou l'organisme concerné sur les circonstances et les causes de ce dommage. Cette information lui est délivrée au plus tard dans les quinze jours suivant la découverte du dommage ou à sa demande expresse, lors d'un entretien au cours duquel la personne peut se faire assister par un médecin ou une personne de son choix (article L.1142-4 du Code de la santé publique).

La personne de confiance

Chaque patient a la possibilité de désigner une personne de confiance (parent, proche ou médecin) lors de son hospitalisation (Loi du 04 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé).

Cette personne peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux. Cette désignation, modifiable à tout moment, se fait par écrit sur un formulaire dédié, au bureau des pré-admissions.

Le formulaire spécifique est remis au bureau des entrées, lors de votre admission à la clinique (article L.1111-6 du Code de la santé publique).

Les Directives Anticipées

Tout patient peut faire connaître par écrit ses directives anticipées concernant une éventuelle limitation ou un arrêt de traitement. Lorsqu'une telle décision est envisagée, alors que le patient est hors d'état d'exprimer sa volonté, ces directives anticipées sont obligatoirement consultées.

L'équipe médicale reste décisionnaire lorsque le patient est hors d'état d'exprimer sa volonté.

Vous pouvez consulter la procédure à suivre sur le document remis dans le Passeport, sur le site Internet de la clinique (medipole.com), ou bien sur le site du gouvernement (www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/les_directives_anticipees).

Don d'organes

Si vous souhaitez des informations sur le don d'organes, vous pouvez vous adresser à l'association ADOT 31 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains pour la Haute Garonne) ou à l'agence de biomédecine.

Personnes mineures/majeures protégées

L'établissement veille à respecter les droits des mineurs et des majeurs protégés à l'occasion de leur hospitalisation. Ils s'engagent à prévenir et à informer, dans les limites de la réglementation en vigueur, toute personne ou institution habilitée à assurer leur protection juridique.

Les autorisations d'opérer un mineur doivent être renseignées et signées des deux parents (article 371, 371-1, 372, 373-2-1, 373-5, 390 du Code Civil).

Non divulgation de présence

Si vous désirez préserver votre anonymat, il vous suffit de le signaler au bureau des entrées et à la Direction des Services de Soins. Le nécessaire sera fait.

Votre traitement personnel

Conformément à la réglementation concernant le circuit du médicament dans les établissements de soins, votre traitement personnel à l'arrivée doit être confié au personnel soignant qui vous le rendra à votre départ.



ANNEXES

Code de la Santé Publique

Décret N° 2005-213 du 2 mars 2005 - art. 1 JORF 4 mars 2005

« Art. R. 1112-91. - Tout usager d'un établissement de santé doit être mis à même d'exprimer oralement ses griefs auprès des responsables des services de l'établissement. En cas d'impossibilité ou si les explications reçues ne le satisfont pas, il est informé de la faculté qu'il a soit d'adresser lui-même une plainte ou réclamation écrite au représentant légal de l'établissement, soit de voir sa plainte ou réclamation consignée par écrit, aux mêmes fins. Dans la seconde hypothèse, une copie du document lui est délivrée sans délai. »

« Art. R. 1112-92. - L'ensemble des plaintes et réclamations écrites adressées à l'établissement sont transmises à son représentant légal. Soit ce dernier y répond dans les meilleurs délais, en avisant le plaignant de la possibilité qui lui est offerte de saisir un médiateur, soit il informe l'intéressé qu'il procède à cette saisine.

Le médiateur médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations qui mettent exclusivement en cause l'organisation des soins et le fonctionnement médical du service tandis que le médiateur non médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations étrangères à ces questions. Si une plainte ou réclamation intéresse les deux médiateurs, ils sont simultanément saisis. »

« Art. R. 1112-93. - Le médiateur, saisi par le représentant légal de l'établissement ou par l'auteur de la plainte ou de la réclamation, rencontre ce dernier. Sauf refus ou impossibilité de la part du plaignant, le rencontre a lieu dans les huit jours suivant la saisine. Si la plainte ou la réclamation est formulée par un patient hospitalisé, la rencontre doit intervenir dans toute la mesure du possible avant sa sortie de l'établissement. Le médiateur peut rencontrer les proches du patient s'il l'estime utile ou à la demande de ces derniers. »

« Art. R. 1112-94. - Dans les huit jours suivant la rencontre avec l'auteur de la plainte ou de la réclamation, le médiateur en adresse le compte rendu au président de la commission qui le transmet sans délai, accompagné de la plainte ou de la réclamation, aux membres de la commission ainsi qu'au plaignant.

« Au vu de ce compte rendu et après avoir, si elle le juge utile, rencontré l'auteur de la plainte ou de la réclamation, la commission formule des recommandations en vue d'apporter une solution au litige ou tendant à ce que l'intéressé soit informé des voies de conciliation ou de recours dont il dispose. Elle peut également émettre un avis motivé en faveur du classement du dossier. »

« Dans le délai de huit jours suivant la séance, le représentant légal de l'établissement répond à l'auteur de la plainte ou de la réclamation et joint à son courrier l'avis de la commission. Il transmet ce courrier aux membres de la commission. »



Votre douleur, parlons-en

Contrat d'engagement

Dans notre établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur :

Ainsi à la clinique Médipôle Garonne :

Les professionnels sont formés à la prise en charge de la douleur. Vous serez informé sur les techniques utilisées et les moyens existants pour prévenir et traiter la douleur. Tous les moyens nécessaires à votre soulagement et votre confort seront mis en œuvre.

Reconnaître

Il existe plusieurs types de douleur :

- ▮ les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, etc.) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.
- ▮ les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de sonde, de perfusion, etc.). Ces douleurs peuvent être prévenues.

Prévenir et soulager

Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement. Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc.).

Évaluer

L'évaluation de la douleur, c'est d'abord vous, car tout le monde ne réagit pas de la même manière. Il est possible de mesurer l'intensité de la douleur.

Pour mesurer l'intensité de la douleur, plusieurs échelles sont à notre disposition. Il faut utiliser celle qui vous convient. Cette mesure, qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux votre traitement antalgique. La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de votre prise en charge dans notre établissement de santé.

Article L. 1110-5 du code de la santé publique : « doit ... être toute en permanence et circonscription de préconception, des soins visant à soulager sa » évaluée, prise en compte ...



Votre
douleur,
parlons-en



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ

www.santé.gouv.fr

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.





Bus TISSEO

Ligne N°13 Sortie métro ligne A
Bagatelle, arrêt GIRONIS

Ligne N°11 sortie métro ligne B
Saint Agne SNCF ou ligne A
Basso Cambo, arrêt GIRONIS

Ligne N°52 sortie métro ligne B
Empalot, arrêt GIRONIS

Voiture

En provenance de Carcassonne
Périphérique - Sortie n°25 Langlade

En provenance de Toulouse Nord
(Auch, Montauban) Direction Foix,
Tarbes, San Sebastian
Sortie 38 Saint-Simon,
suivre direction Oncopole



Médipôle Garonne

45 rue de Gironis

CS 13624 31036 Toulouse Cedex 1

Téléphone : 05 62 13 28 28 - Fax : 05 62 13 28 29

N° FINESS : 310 780 150

N° RCS : 418 185 211

www.medipole.com

Suivez-nous et laissez vos avis sur :   



FINISS : 310780150
STATUT : Privé
VILLE : TOULOUSE
SECTEUR(S) : Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO)
 Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)

Prévention des infections associées aux soins

Campagne 2020 - Données 2019

Source : QUALHAS

Mots clés	Intitulé	Description	Secteur	Résultat
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro-alcooliques	Cet indicateur est un marqueur indirect de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains par la technique de frictions hydro-alcoolique.	MCO SSR	102/100 A

A
B
C
NR
NV
NC
 NR : Non répondant - NC : Non concerné

Les indicateurs de qualité et de sécurité des soins dépendent d'une logique de secteur (source: QUALHAS).

Qualité des prises en charge cliniques

Campagne 2019 - Données 2018

Source : QUALHAS

Mots clés	Intitulé	Description	Secteur	Résultat
Évaluation de la douleur	Evaluation et prise en charge de la douleur en Médecine Chirurgie Obstétrique	Cet indicateur mesure la mise en œuvre de l'évaluation de la douleur avec une échelle et d'une stratégie de prise en charge	MCO	100/100 A
Évaluation de la douleur	Evaluation et prise en charge de la douleur en Soins de suite et de réadaptation	Cet indicateur mesure la mise en œuvre de l'évaluation de la douleur avec une échelle et d'une stratégie de prise en charge	SSR	100/100 A

A
B
C
NR
NV
NC
 NR : Non répondant - NV : Non validé - NC : Non concerné (pas d'activité) / Non concerné (non comparable)

La lettre et la couleur expriment le positionnement de l'établissement par rapport à l'objectif national fixé à 80%.

Les indicateurs de qualité et de sécurité des soins dépendent d'une logique de secteur (source: QUALHAS).

Satisfaction et expérience des patients hospitalisés (e-Satis)

Données 2020

Source : e-Satis

Mots clés	Intitulé	Description	Secteur	Résultat
Note globale de satisfaction des <u>patients hospitalisés</u>	Note globale des patients en hospitalisation +48h MCO	Cet indicateur mesure la satisfaction et l'expérience des patients hospitalisés plus de 48h en Médecine, Chirurgie ou Obstétrique et ayant participé à l'enquête nationale e-Satis	MCO	80/100
Note globale de satisfaction des patients admis en <u>chirurgie ambulatoire</u>	Note globale des patients admis pour une chirurgie ambulatoire	Cet indicateur mesure la satisfaction et l'expérience des patients admis pour une chirurgie ambulatoire et ayant participé à l'enquête nationale e-Satis	MCO	82/100

A
B
C
NR
NV
DI
NC
 NR : Non répondant - NV : Non validé - DI : Données insuffisantes - NC : Non concerné

Chaque couleur correspond à une classe de résultat :

Note globale des patients hospitalisés + de 48 H en MCO :

Vert foncé : la note de satisfaction est supérieure ou égale à 77.3/100
 Vert clair : la note de satisfaction est comprise entre 77.3/100 et 74/100
 Jaune : la note de satisfaction est comprise entre 74/100 et 70.7/100
 Orange : la note de satisfaction est inférieure à 70.7/100

Note globale des patients admis pour une chirurgie ambulatoire :

Vert foncé : la note de satisfaction est supérieure ou égale à 79.7/100
 Vert clair : la note de satisfaction est comprise entre 79.7/100 et 76.5/100
 Jaune : la note de satisfaction est comprise entre 76.5/100 et 73.1/100
 Orange : la note de satisfaction est inférieure à 73.1/100

Chirurgie ophtalmologique

Dr Élisabeth AMIGUES	05 61 56 58 36
Dr Philippe CAMEZIND	05 62 13 28 02
Dr Guillaume CASSE	05 62 71 91 21
Dr Jean-Louis DAVID	05 61 12 66 50
Dr Malicia DEZALY	05 62 71 91 21
Dr Nicolas DOURLHES	05 62 13 29 70
Dr Adriana FANDIÑO LOPEZ	05 62 13 28 02
Dr Jérôme POITEVIN	05 61 23 78 28
Dr Corinne PONCHEL	05 62 71 91 21
Dr Laurent VISSAC	05 62 13 28 31

Chirurgie ORL

Dr Franck BRAUN	05 62 13 28 16
Dr Éric JULIAN	
Dr Anne MAGDELAINE	Ou
Dr Josiane PERCODANI	
Dr Anne-Frédérique PEREZ	05 61 16 16 84

Chirurgie esthétique, Plastique et réparatrice

Dr Lionel HEZARD	05 61 53 80 80
Dr Christophe MARECAUX	05 62 27 22 40
Dr Bruno LAVIGNE	05 61 53 80 80
Dr Jacques SABOYE	05 61 53 80 80
Dr Laurent SOUBIRAC	05 61 32 62 23
Dr Aude WAGNER	05 61 53 80 80

Chirurgie buccale - Implantologie

Dr Kylan BARONI	05 61 53 23 08
Dr Matthieu LAGUILIER	05 34 31 51 41
Dr Christophe PICHAUD	05 62 21 43 30
Dr Olivier VALLET	05 61 40 02 02

Chirurgie maxillo-faciale

Dr Christophe MARECAUX	05 62 27 22 40
Dr Jacques SABOYE	05 61 53 80 80

Radiologie

Dr Philippe ADAM	IRM - Scanner - Radio 05 61 51 99 78
Dr Julien AURIOL	
Dr François BLAIN	

Marie-Alexandra CAMEZIND-VIDAL

Dr François DELAUNAY
Dr Muriel KANY
Dr Franck LAPEGUE
Dr Patrick LECUSSAN
Dr Nicolas MAILLY
Dr Thomas ZEGERMAN

Patrice LABORDE-PEYRE

Dr Florence LOUBES-LACROIX

Dr Eric LEROUX

Dr Pierre PAILLE

Hypnose Médicale

Dr Martine MAZIERES	06 14 48 93 73
---------------------	----------------

Laboratoire d'Analyse Médicales

	05 82 08 34 24
--	----------------

Orthèses Orthopédiques

Orthopédie PERIER	05 61 23 32 77
Groupe LAGARRIGUE	05 82 08 39 23



Annuaire des praticiens



45 rue de Gironis, CS 13 624, 31036 Toulouse Cedex 1

Téléphone accueil : 05 62 13 28 28

www.medipole.com



Anesthésie-Réanimation

Dr Vincent ATHAR	05 62 13 29 97
Dr Bertrand BASSET	05 62 13 29 97
Dr Guillaume BRENIER	05 62 13 28 23
Dr Julie CASALPRIM	05 62 13 29 97
Dr Clément CHASSERY	05 62 13 29 97
Dr Marie DAO	05 62 13 28 23
Dr Anne-Marie DE LUSSY	05 62 13 29 97
Dr Constance MARQUIS	05 62 13 29 97
Dr Philippe MARTY	05 62 13 29 97
Dr Medhi MEROUANI	05 62 13 29 97
Dr Rosa PEREZ MIGUEL	05 62 13 28 23
Dr Olivier RONTES	05 62 13 29 97
Dr Marie VERNIOLE	05 62 13 28 23
Dr Marie VIRTOS	05 62 13 29 97
Dr Corinne VUILLAUME	05 62 13 29 97

Angiologie

Dr Nadia BOUHZAM	05 32 18 32 63
Dr Nicolas VAYSSE	05 32 18 32 63

Cardiologie

Dr Aïcha BARIGOU	05 61 16 16 27
Dr Vincent BOURGEOIS	05 61 16 16 26

Dermatologie

Dr Raphaël BESNIER	05 82 81 10 10
--------------------	----------------

Endocrinologie

Dr Sophie BAUDIN	05 32 18 36 97
Dr Aline HERTZOG	05 32 18 36 97

Infectiologie

Dr Eric BONNET	05 62 13 28 34
----------------	----------------

Orthopédie

Mme Marie-Agnès FOURES	05 62 13 29 71
Mme Tara BRENGEL-LAGARRIGUES	05 62 13 29 71

Podologie

Mme Olivia BOIX HUERTAS	05 82 52 36 97
M. Christopher NAVEZ	05 82 52 36 97

Pneumologie - Allergologie

Dr Pierre-Jean ESQUERRE	05 82 08 38 50
-------------------------	----------------

Allergologie

Dr Julie HERRY	05 61 16 22 10
----------------	----------------

Pathologie du sommeil

Dr Franck BRAUN	05 62 13 28 16
Dr Thierry MONTEMAYOR	05 62 13 29 72

Rhumatologie

Dr Séverine BORG-SANTOS	05 32 18 34 56
Dr Jean-Frédéric BOYER	05 32 18 34 56
Dr Charlotte MABILLE-CLASS	05 32 18 34 56

Médecine du sport - Évaluation isocinétique

Dr Paul BAUDOUX	05 62 13 29 90
Dr Philippe DEYMIÉ	05 62 13 29 90
Dr Philippe IZARD	05 62 13 29 90
Dr Christophe PRAT	05 61 62 85 27
Dr Dominique RIVIERE	05 61 40 13 13
Dr Philippe TURBLIN	05 61 62 26 20

Évaluation isocinétique

Dr Jean CONDOURET	05 62 25 48 81
Dr Pierre LEVOURC'H	05 62 25 48 81

Rééducation

Dr Antoine AUBOIRON	05 82 52 36 69
Dr Sophie GLEIZES-CERVERA	05 82 52 36 69
Dr Christophe PRAT	05 82 52 36 69

Chirurgie orthopédique et traumatologique

Dr Ayméric ANDRE	05 82 08 38 88
Dr Vadim AZOULAY	05 82 52 36 41
Dr Thomas BARON-TROCELLIER	05 82 08 39 35
Dr Christophe BEAUDON	05 82 52 36 91
Dr Charles BESOMBES	05 82 52 36 36
Dr Jean-Michel COMBES	05 62 13 28 51
Dr Florence DAUZERE	05 82 08 39 35
Dr Patrice DETERME	05 82 52 36 92
Dr Charles DEZALY	05 82 52 36 63
Dr Marc DUPORT	05 82 52 36 41
Dr Jérôme ESSIG	05 62 13 28 34
Dr Nicolas FOULLERON	05 61 37 87 53
Dr Ali GHORBANI	05 82 52 36 90
Dr Christophe JAVOIS	05 62 13 28 35
Dr David JONES	05 62 13 28 35
Dr Nicolas KRANTZ	05 82 08 38 93
Dr Jean-Michel LAFFOSSE	05 82 08 38 93
Dr Grégoire LAUMOND	05 82 08 38 69
Dr Rodolphe LIMOZIN	05 82 52 36 43
Dr Olivier MAY	05 82 08 38 92
Dr Michel NOAT	05 62 13 28 35
Dr Hugues NOUAILLE DE GORCE	05 82 52 37 96
Dr François PAUMIER	05 62 13 28 11
Dr Vincent PINEAU	05 82 08 38 69
Dr Tristan POLLON	05 82 08 39 35
Dr Jean-François POTEL	05 82 52 36 42
Dr Claude SCHAELEDERLE	05 62 13 28 52
Dr Dominique VARDON	05 62 13 28 52

Chirurgie orthopédique infantile

Dr Roxane COMPAGNON	05 62 13 28 52
---------------------	----------------

Neurochirurgie

Dr Marion REDDY	05 62 13 28 52
-----------------	----------------

<u>DÉSIGNATION</u>	<u>TARIFS</u>	
	<u>Hospitalisation</u>	<u>Ambulatoire</u>
TÉLÉPHONE	0,15 cts / mn (en France – tél. Fixe)	0,15 cts / mn (en France – tél. Fixe)
TÉLÉVISION TÉLÉVISION ½ JOURNÉE	Gratuit	Gratuit
INTERNET	Gratuit	Gratuit
PETIT DÉJEUNER ACCOMPAGNANT	4€	
REPAS ACCOMPAGNANT	11€	
LIT ACCOMPAGNANT	13€	
CHAMBRE PARTICULIÈRE (Tarif à partir du 4 juillet)	90€ / jour	35€ / jour
FORFAIT JOURNALIER	20€ / jour	
FORFAIT PARTICIPATION ASSURÉ	24€	24€